

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2023-02-001

Objet : contrat multirisque professionnelle cabinet médical

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu la convention d'occupation du domaine public communal de courte durée, centre médical communal Risoul 1850 du 25/01/2023,
- Considérant la nécessité de souscrire une multirisque professionnelle pour le cabinet médical communal à Risoul

M. Régis Simond, Maire de Risoul

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

- De souscrire un contrat multirisque professionnelle présenté par la société La médicale représentée par Messieurs SOREAU Vincent et Jean-Marc-avenue du Dr Bernard FOUSSIER-« Le patio » Espace Chrimalyde-04100 MANOSQUE pour une cotisation annuelle TTC de 956.52€ proratisée au temps d'occupation du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer le contrat ci-dessus exposé, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 6 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20230206-DEC2023-02-001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,

Régis SIMOND

